

Reçu
A la sous-préfecture de Thionville
Le 17 JUIN 2013

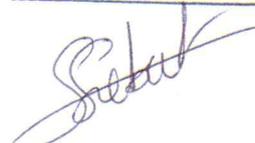
sydelon

Syndicat Mixte de Transport & de Traitement
des Déchets Ménagers de Lorraine Nord

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2011

Publiée le 18.06.2013
Notifiée le
Hayange, le 18.06.2013
Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président,


Stéphanie SIEBERT

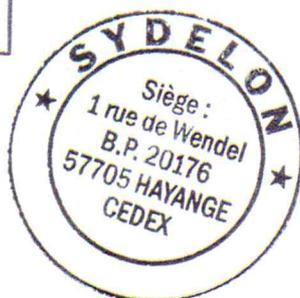


TABLE DES MATIERES

I) COMITE SYNDICAL.....	4
▪ DELIBERATION N° 001 DU 31 JANVIER 2011	INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE LORRAINE NORD (SYDELON)..... 5
▪ DELIBERATION N° 002 DU 31 JANVIER 2011	ELECTION DU PRESIDENT. 7
▪ DELIBERATION N° 003 DU 31 JANVIER 2011	DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS..... 7
▪ DELIBERATION N° 004 DU 31 JANVIER 2011	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS..... 7
▪ DELIBERATION N° 005 DU 31 JANVIER 2011	COMPOSITION DU BUREAU ET DESIGNATION DE SES MEMBRES. 8
▪ DELIBERATION N° 006 DU 31 JANVIER 2011	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. 9
▪ DELIBERATION N° 007 DU 31 JANVIER 2011	DELEGATIONS AU PRESIDENT..... 9
▪ DELIBERATION N° 008 DU 31 JANVIER 2011	INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS DU SYDELON. 10
▪ DELIBERATION N° 009 DU 31 JANVIER 2011	MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH ET LE SYDELON..... 10
▪ DELIBERATION N° 010 DU 31 JANVIER 2011	RECRUTEMENT AU TITRE DE L'ACTIVITE ACCESSOIRE DE CINQ AGENTS PUBLICS. 11
▪ DELIBERATION N° 011 DU 31 JANVIER 2011	APPEL A COTISATION DES MEMBRES..... 12
▪ DELIBERATION N° 012 DU 28 FEVRIER 2011	REPRISE DES CONTRATS..... 13
▪ DELIBERATION N° 013 DU 28 FEVRIER 2011	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011..... 13
▪ DELIBERATION N° 014 DU 28 FEVRIER 2011	DELEGATIONS AU BUREAU..... 13
▪ DELIBERATION N° 015 DU 28 FEVRIER 2011	DELEGATIONS AU PRESIDENT..... 14
▪ DELIBERATION N° 016 DU 7 AVRIL 2011	INSTALLATION DES DELEGUES SYNDICAUX. 15
▪ DELIBERATION N° 017 DU 7 AVRIL 2011	ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011..... 15
▪ DELIBERATION N° 018 DU 7 AVRIL 2011	CONVENTION RELATIVE AU PAIEMENT DES FACTURES DE TRAITEMENT ET DE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ENTRE LE SYDELON ET SES MEMBRES. 15
▪ DELIBERATION N° 019 DU 23 JUIN 2011	REGLEMENT INTERIEUR 16
▪ DELIBERATION N° 020 DU 23 JUIN 2011	CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION 2011 DES STRUCTURES MEMBRES LIEES AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES. 16
▪ DELIBERATION N° 021 DU 23 JUIN 2011	INFORMATION SUR LE DETAIL PAR FONCTION DU BP 2011..... 16
▪ DELIBERATION N° 022 DU 23 JUIN 2011	AVIS SUR LA PROPOSITION DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE..... 17
▪ DELIBERATION N° 023 DU 25 OCTOBRE 2011	REPRISE DES DELEGATIONS AU PRESIDENT 17
▪ DELIBERATION N° 024 DU 25 OCTOBRE 2011	INSTALLATION DES DELEGUES SYNDICAUX DE YUTZ..... 17
▪ DELIBERATION N° 025 DU 25 OCTOBRE 2011	INSTALLATION D'UN DELEGUE SYNDICAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH. 18
▪ DELIBERATION N° 026 DU 25 OCTOBRE 2011	ELECTION D'UN ASSESSEUR AU BUREAU DU SYDELON..... 18
▪ DELIBERATION N° 027 DU 25 OCTOBRE 2011	AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU PAIEMENT DES FACTURES DE TRAITEMENT ET DE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ENTRE LE SYDELON ET SES MEMBRES. 19
▪ DELIBERATION N° 028 DU 25 OCTOBRE 2011	RESULTAT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES 5 ET 11 OCTOBRE 2011 POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE EN VUE DU TRANSPORT ET DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI ET CONDITIONNEMENT DES DECHETS VALORISABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU SYDELON (5 LOTS). 19
▪ DELIBERATION N° 029 DU 25 OCTOBRE 2011	DELEGATIONS AU PRESIDENT..... 19
▪ DELIBERATION N° 030 DU 28 NOVEMBRE 2011	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012..... 20
▪ DELIBERATION N° 031 DU 28 NOVEMBRE 2011	DECISION MODIFICATIVE N° 1..... 21
▪ DELIBERATION N° 032 DU 12 DECEMBRE 2011	REPRISE DES DELEGATIONS AU PRESIDENT..... 21
▪ DELIBERATION N° 033 DU 12 DECEMBRE 2011	COMMISSION D'APPEL D'OFFES :DECLARATION SANS SUITE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AU LOT1 :TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET COMMERCIALES, TRAITEMENT DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DES DECHETS DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DU SYDELON ET GESTION ET EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSIT DE MANOM..... 21

▪ DELIBERATION N° 034 DU 12 DECEMBRE 2011	BUDGET PRIMITIF 2012	22
▪ DELIBERATION N° 035 DU 12 DECEMBRE 2011	APPEL A COTISATION DES MEMBRES – 2012.	23
▪ DELIBERATION N° 036 DU 12 DECEMBRE 2011	INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU SYDELON.....	23
▪ DELIBERATION N° 037 DU 12 DECEMBRE 2011	DELEGATIONS AU PRESIDENT.....	23
II) DÉCISIONS DU PRÉSIDENT		24
▪ DECISION N° 001 DU 7 MARS 2011	DROITS D'USAGE ET MAINTENANCE DES LICENCES	
▪ DECISION N° 002 DU 3 MAI 2011	CIVITAS.....	25
▪ DECISION N° 003 DU 10 MAI 2011	CONTRAT D'ASSISTANCE ET CONSEILS EN ASSURANCE	
▪ DECISION N° 004 DU 10 MAI 2011	RISKASSISTANCE.....	25
▪ DECISION N° 005 DU 10 MAI 2011	AVENANTS N° 1 ET N° 2 CONTRAT TRAITEMENT,	
▪ DECISION N° 006 DU 10 MAI 2011	COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS CAVF.....	25
▪ DECISION N° 007 DU 17 JUN 2011	AVENANTS N° 1 ET N° 2 CONTRAT TRAITEMENT,	
▪ DECISION N° 008 DU 17 JUN 2011	COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS DES COMMUNES DE THIONVILLE ET TERVILLE.....	26
▪ DECISION N° 009 DU 17 JUN 2011	AVENANT AU CONTRAT POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS.....	26
▪ DECISION N° 010 DU 17 JUN 2011	CONTRATS DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS PAR COMPOSTAGE EN COURS AVEC LES STRUCTURES	
▪ DECISION N° 011 DU 9 DECEMBRE 2011	MEMBRES.....	26
	CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	
	PROPOSE PAR LA COMPAGNIE SMACL.....	26
	CONTRAT D'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	
	PROPOSE PAR LA COMPAGNIE SMACL.....	27
	CONTRAT D'ASSURANCE PROTECTION MUTUELLE DES ELUS LOCAUX, DES FONCTIONNAIRES ET DES AGENTS	
	PUBLICS NON TITULAIRES PROPOSE PAR LA COMPAGNIE SMACL.....	27
	CONTRAT D'ASSURANCE AUTO-MISSIONS POUR SES COLLABORATEURS ET ELUS PROPOSE PAR LA COMPAGNIE SMACL.....	27
	PAIEMENT DES HONORAIRES DE MAITRE FABRICE GARTNER POUR DEFENDRE LES INTERETS DU	
	SYDELON DANS LE CADRE D'UN REFERE	
	PRECONTRACTUEL DEPOSE PAR LA SOCIETE SITA LORRAINE.....	27
III) ARRÊTÉS		29
▪ ARRETE DU 7 MARS 2011	DELEGATION DE SIGNATURE A M. JEAN-PHILIPPE	
▪ ARRETE DU 7 MARS 2011	SIEBERT.....	30
▪ ARRETE DU 7 MARS 2011	DELEGATION DE SIGNATURE A MME MARYLENE	
▪ ARRETE DU 7 MARS 2011	CIONI.....	30
▪ ARRETE DU 7 MARS 2011	DELEGATION DE FONCTIONS DU PRESIDENT A M. MICHEL	
▪ ARRETE DU 7 MARS 2011	PAQUET.....	31
▪ ARRETE DU 7 MARS 2011	DELEGATION DE FONCTIONS DU PRESIDENT A M. JEAN- PAUL TINNES.....	31
▪ ARRETE DU 7 MARS 2011	DELEGATION DE FONCTIONS DU PRESIDENT A.....	
▪ ARRETE DU 7 MARS 2011	M. DOMINIQUE MELI.....	32
▪ ARRETE DU 19 MAI 2011	DELEGATION DE FONCTIONS DU PRESIDENT A	
▪ ARRETE DU 19 MAI 2011	M. DANIEL PERLATI.....	32
▪ ARRETE DU 19 MAI 2011	DELEGATION DE FONCTIONS DU PRESIDENT A	
▪ ARRETE DU 19 MAI 2011	M. MICHEL PAQUET.....	33
▪ ARRETE DU 19 MAI 2011	DELEGATION DE FONCTIONS DU PRESIDENT A	
▪ ARRETE DU 19 MAI 2011	M. DANIEL PERLATI.....	33
▪ ARRETE DU 19 MAI 2011	DELEGATION DE FONCTIONS DU PRESIDENT A	
▪ ARRETE DU 19 MAI 2011	M. DOMINIQUE MELI.....	34
▪ ARRETE DU 19 MAI 2011	DELEGATION DE FONCTIONS DU PRESIDENT A	
▪ ARRETE DU 19 MAI 2011	M. JEAN-PAUL TINNES.....	34

I) COMITE SYNDICAL

▪ Délibération n° 001 du 31 janvier 2011

Installation du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON).

M. René GORI, doyen d'âge, Président de séance, déclare installés les délégués des structures dans leur fonction de conseillers syndicaux titulaires et procède à l'appel nominatif des délégués par structure :

Communauté d'agglomération du Val de Fensch
M Gérard CAYUELA M. René GORI M. Serge JURCZAK M. Alain LARCHER M. Patrisse MONTI M. Georges MUSCHIATI M. Philippe TARILLON
Communauté de communes de Cattenom et environs
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA M. André HENTZ M. Michel PAQUET
Communauté de communes des trois frontières
M. Edmond KIFFER M. Jean-Paul TINNES
Commune de Yutz
M. Yves DILLIER M. Patrick WEITEN
Commune de Illange
M. Daniel PERLATI
Commune de Basse-Ham
M. Jean-Marie MIZZON
Commune de Kuntzig
Mme Josiane KHAZNADAR
Commune de Manom
M. Thierry CARRE
Commune de Terville
M. Patrick LUXEMBOURGER
Commune de Thionville
M. François COMBE M. Cécil COVES Mme Ariane GILQUIN M. Dominique MELI Mme Eliane ROMANI
SIVOM du canton de Fontoy
M. Marc FERRERO

M. René GORI, doyen d'âge, Président de séance, déclare installés les délégués des structures dans leur fonction de conseillers syndicaux suppléants et procède à l'appel nominatif des délégués par structure :

Communauté d'agglomération du Val de Fensch
M Roland BERNHARDT M. Hervé CORAZZA M. Philippe GREINER M. Jean-Claude GULINO M. Guy KIEFFER Mme Régine LEGLOIS Mme Michelle WAX
Communauté de communes de Cattenom et environs
M Michel BLANC M. Daniel DUBUISSON M. Alain IMMER
Communauté de communes des trois frontières
M. Joël GONNET M. Roland KOHN
Commune de Yutz
M. Philippe BIEBER M. Henri MULLER
Commune de Illange
M. Michel COLIN
Commune de Basse-Ham
M. Marcel BERTRAND
Commune de Kuntzig
Mme Nathalie MIKLAUCIC
Commune de Manom
M. Jean KLOP
Commune de Terville
M. Philippe WACHEUL
Commune de Thionville
M. Jean-Luc GONNELA Mme Annie HACKENHEIMER M. Marcel MATHISSE M. Philippe NOLLER M. Matthieu STEINBRUNN
SIVOM du canton de Fontoy
M. Patrick WANT

- Délibération n° 002 du 31 janvier 2011 Election du Président.

Le vote à bulletin secret sur le nom du candidat a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste : pour le nombre des suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
A obtenu :	
M. Philippe TARILLON	22 voix

M. Philippe TARILLON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu
PRESIDENT.

- Délibération n° 003 du 31 janvier 2011 Détermination du nombre de vice-présidents.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité
syndical, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 4 le nombre de vice-présidents à élire.

- Délibération n° 004 du 31 janvier 2011 Election des vice-présidents.

Les candidatures sont les suivantes :

- 1^{er} Vice-président : Michel PAQUET se déclare candidat ;
- 2^{ème} Vice-président : Jean-Paul TINNES se déclare candidat ;
- 3^{ème} Vice-président : Eliane ROMANI et Dominique MELI se déclarent candidats ;
- 4^{ème} Vice-président : Daniel PERLATI se déclare candidat.

En conséquence, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés
à savoir, M. Michel PAQUET, M. Jean-Paul TINNES, M. Dominique MELI et M. Daniel
PERLATI, sont élus respectivement du 1er au 4ème vice-président.

▪ Délibération n° 005 du 31 janvier 2011

Composition du bureau et désignation de ses membres.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical du SYDELON, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la composition du bureau comme ci-dessous

4 Vice-présidents

8 assesseurs.

DECIDE de procéder à l'élection des 8 assesseurs au scrutin majoritaire et à bulletin secret.

Les candidatures sont les suivantes :

M. Marc FERRERO
Mme Eliane ROMANI
M. Serge JURCZAK
M. André HENTZ
M. Patrisse MONTI
M. Patrick LUXEMBOURGER
M. Yves DILLIER
M. Gérard CAYUELA

Le vote à bulletin secret sur le nom des candidats a donné les résultats suivants :

En conséquence, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés à savoir, M. Marc FERRERO, Mme Eliane ROMANI, M. Serge JURCZAK, M. André HENTZ, M. Patrisse MONTI, M. Patrick LUXEMBOURGER, M. Yves DILLIER et M. Gérard CAYUELA sont élus respectivement du 1er au 8ème assesseur.

▪ Délibération n° 006 du 31 janvier 2011

Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Les candidatures sont les suivantes :

M. Marc FERRERO
Mme Eliane ROMANI
M. Serge JURCZAK
M. André HENTZ
M. Patrisse MONTI
M. Patrick LUXEMBOURGER
M. Yves DILLIER
M. Gérard CAYUELA

Le vote à bulletin secret sur le nom des candidats a donné les résultats suivants :

En conséquence, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés à savoir, M. Marc FERRERO, Mme Eliane ROMANI, M. Serge JURCZAK, M. André HENTZ, M. Patrisse MONTI, M. Patrick LUXEMBOURGER, M. Yves DILLIER et M. Gérard CAYUELA sont élus respectivement du 1er au 8ème assesseur.

Une liste de 5 membres suppléants a été présentée :

M. Serge JURCZAK
M. André HENTZ
M. Cécil COVES
M. Marc FERRERO
M. Yves DILLIER

M. Serge JURCZAK, M. André HENTZ, M. Cécil COVES, M. Marc FERRERO et M. Yves DILLIER ont été élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

▪ Délibération n° 007 du 31 janvier 2011

Délégations au Président.

DECIDE de donner au président les délégations suivantes :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
2. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
3. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
4. Intenter au nom du SYDELON les actions en justice ou de défendre le SYDELON dans les actions intentées contre elle que ce soit, en demande ou en défense, en référé, en première instance, en appel ou en cassation, quelle que soit la juridiction.

5. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SYDELON.
6. Engager toute démarche nécessaire dans le cadre ci-dessus.
7. Signer les conventions de partenariat entre organismes qui n'engagent pas financièrement le SYDELON.

▪ Délibération n° 008 du 31 janvier 2011 Indemnités de fonctions des élus du SYDELON.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les taux suivants pour le calcul des indemnités de fonction du président et des vice-présidents à compter du 1er février 2011 :

Président : 17,72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit : 673,62 € d'indemnité brute mensuelle au 1er février 2011.

Vice-présidents : 8,86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit : 336,81 € d'indemnité brute mensuelle au 1er février 2011.

Les indemnités de fonction suivront l'évolution de la valeur de l'indice 100.

INSCRIT annuellement au budget les crédits nécessaires.

▪ Délibération n° 009 du 31 janvier 2011 Mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et le SYDELON.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une mutualisation des services entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et le SYDELON ;

APPROUVE la convention telle que proposée ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes ;

INSCRIT annuellement au budget les crédits nécessaires ;

AUTORISE les dépenses y afférentes au budget des exercices concernés.

▪ Délibération n° 010 du 31 janvier 2011

Recrutement au titre de l'activité accessoire de cinq agents publics.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE de recourir au service de cinq agents publics, qui assureront en sus de leur activité principale les fonctions de Directeur général des services, d'ingénieur en environnement, d'agent des ressources humaines, d'agent des finances et de juriste ;

FIXE pour les services du Directeur général des services une indemnité correspondant à 30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Cette indemnité suivra l'évolution de la valeur de l'indice 100. Le jeu de cette décision est établi à compter du 1er février 2011 jusqu'au 31 décembre 2013. Le versement de la rémunération sera suspendu dans tous les cas d'indisponibilité physique de l'agent au prorata des jours d'absence, excepté lors des périodes de congés annuels.

FIXE pour les services de l'ingénieur en environnement, une indemnité correspondant à 22,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Cette indemnité suivra l'évolution de la valeur de l'indice 100. Le jeu de cette décision est établi à compter du 1er février 2011 jusqu'au 31 décembre 2013. Le versement de la rémunération sera suspendu dans tous les cas d'indisponibilité physique de l'agent au prorata des jours d'absence, excepté lors des périodes de congés annuels.

FIXE pour les services de l'agent des ressources humaines, une indemnité correspondant à 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Cette indemnité suivra l'évolution de la valeur de l'indice 100. Le jeu de cette décision est établi à compter du 1er février 2011 jusqu'au 31 décembre 2013. Le versement de la rémunération sera suspendu dans tous les cas d'indisponibilité physique de l'agent au prorata des jours d'absence, excepté lors des périodes de congés annuels.

FIXE pour les services de l'agent des finances, une indemnité correspondant à 13,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Cette indemnité suivra l'évolution de la valeur de l'indice 100. Le jeu de cette décision est établi à compter du 1er février 2011 jusqu'au 31 décembre 2013. Le versement de la rémunération sera suspendu dans tous les cas d'indisponibilité physique de l'agent au prorata des jours d'absence, excepté lors des périodes de congés annuels.

FIXE pour les services de la juriste, une indemnité correspondant à 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Cette indemnité suivra l'évolution de la valeur de l'indice 100. Le jeu de cette décision est établi à compter du 1er février 2011 jusqu'au 31 décembre 2013. Le versement de la rémunération sera suspendu dans tous les cas d'indisponibilité physique de l'agent au prorata des jours d'absence, excepté lors des périodes de congés annuels.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'engagement au titre de l'activité accessoire d'un agent public et toutes les pièces y afférentes ;

INSCRIT annuellement au budget des crédits nécessaires ;

AUTORISE les dépenses y afférentes au budget des exercices concernés.

▪ Délibération n° 011 du 31 janvier 2011 Appel à cotisation des membres.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré,

Sur 22 présents :

POUR : 20

CONTRE : /

ABSTENTIONS : 2

FIXE le montant de la participation des membres du SYDELON à 1 euro par habitant par an ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation ;

INSCRIT annuellement au budget les recettes.

Délibération n° 012 du 31 janvier 2011 Reprise des contrats.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE au 1er mai 2011 la date de reprise des marchés, dont les prestations traitement et transport des déchets ménagers et assimilés font l'objet de lots séparés de la collecte ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer et à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement des reprises de contrat.

▪ Délibération n° 013 du 28 février 2011 Débat d'orientation budgétaire 2011.

M. le Président présente les éléments nécessaires pour débiter le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2011.

Ces éléments ont convenu aux élus présents.

▪ Délibération n° 014 du 28 février 2011 Délégations au bureau.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

DEFINIT les attributions que le comité syndical confie directement au bureau comme suit :

1. Solliciter les subventions en recettes ou autoriser les demandes de subventions au profit du SYDELON et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ;
2. Traiter les points mineurs relevant à l'évidence de la gestion administrative courante des affaires du SYDELON sous réserve que ces décisions n'aient aucune implication financière autre que la répartition des crédits déjà votés par le comité syndical ;
3. Modifier le tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget ;
4. Voter la prise en charge par le SYDELON des frais de mission lors de déplacements des élus syndicaux, agents et collaborateurs de service public dans la limite des crédits inscrits au budget ;
5. Se prononcer sur le reversement de l'écèlement appliqué aux indemnités des élus syndicaux ;
6. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 4 601 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

DEFINIT les attributions que le comité syndical confie directement au président, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales comme suit :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales.
2. Procéder, dans la limite des crédits prévus au budget de l'exercice, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
5. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.
6. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
7. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
8. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
9. Intenter au nom du SYDELON les actions en justice ou de défendre le SYDELON dans les actions intentées contre lui que ce soit, en demande ou en défense, en référé, en première instance, en appel ou en cassation, quelle que soit la juridiction.
10. Engager toute démarche nécessaire dans le cadre ci-dessus.
11. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 €.
12. Signer les conventions de partenariat entre organismes qui n'engagent pas financièrement le SYDELON.

ANNULE la délibération n°2011-007 du 31 janvier 2011.

- Délibération n° 016 du 7 avril 2011 Installation des délégués syndicaux.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

INSTALLE Patrick LUXEMBOURGER, en tant que membre titulaire et Philippe WACHEUL, en tant que membre suppléant de la ville de TERVILLE.

Elit Patrick LUXEMBOURGER assesseur au bureau.

- Délibération n° 017 du 7 avril 2011 Adoption du budget primitif 2011.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4ème Vice-président, le comité syndical, à l'unanimité,

VOTE le budget pour l'exercice 2011 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2011 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	4 982 814 €
- la section d'investissement à	51 000 €

- Délibération n° 018 du 7 avril 2011 Convention relative au paiement des factures de traitement et de transport des déchets ménagers entre le SYDELON et ses membres.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

ANNULE la délibération n° 2011-12 du 31 janvier 2011 ;

APPROUVE la convention relative au paiement des factures de traitement et de transport des déchets ménagers et assimilés entre le SYDELON et ses membres qui ne disposent pas de lots distincts dans leur marché public ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

- Délibération n° 019 du 23 juin 2011 Règlement intérieur

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur du SYDELON.

- Délibération n° 020 du 23 juin 2011 Convention fixant les modalités de versement de la participation 2011 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

VOTE la participation conformément au tableau présenté ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions fixant les modalités de versement de la participation liée aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés.

- Délibération n° 021 du 23 juin 2011 Information sur le détail par fonction du BP 2011.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'information sur le détail par fonction du budget primitif 2011.

▪ Délibération n° 022 du 23 juin 2011

Avis sur la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale.

Considérant que les nécessaires évolutions doivent passer par une importante concertation et recueillir le plus large accord des élus à qui elles ne sauraient être imposées et après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical,

Sur 20 membres présents :

Contre : 0 suffrage exprimé ;

Abstention : 5 suffrages exprimés ;

Pour : 15 suffrages exprimés ;

PREND ACTE de la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale pour ce qui concerne les EPCI du Nord Mosellan sur le périmètre concerné par le SYDELON.

▪ Délibération n° 023 du 25 octobre 2011

Reprise des délégations au Président

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

REPREND les délégations accordées au Président.

▪ Délibération n° 024 du 25 octobre 2011

Installation des délégués syndicaux de Yutz.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

INSTALLE les délégués syndicaux de la ville de Yutz :

- M. Philippe SLENDZAK et M. Yves DILLIER en tant que délégués titulaires ;
- M. Philippe BIEBER et M. Henri MULLER en tant que délégués suppléants.

▪ Délibération n° 025 du 25 octobre 2011

Installation d'un délégué syndical de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

INSTALLE le délégué syndical de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch :

- M. Jean-François MEDVES en tant que délégué suppléant.

▪ Délibération n° 026 du 25 octobre 2011

Election d'un assesseur au Bureau du SYDELON.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'élection d'un 7^{ème} assesseur du Bureau du SYDELON au scrutin majoritaire et à bulletin secret.

La candidature est la suivante :

M. Yves DILLIER

Le vote à bulletin secret sur le nom du candidat a donné le résultat suivant :

Ordre des assesseurs	NOM et Prénom	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
7 ^{ème} assesseur	Yves DILLIER	20	/	/	/	20	11	20

En conséquence, le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,

M. Yves DILLIER est élu 7^{ème} assesseur.

- Délibération n° 027 du 25 octobre 2011 Avenant à la convention relative au paiement des factures de traitement et de transport des déchets ménagers entre le SYDELON et ses membres.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-président, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention, relative au paiement des factures de traitement et de transport des déchets ménagers et assimilés entre le SYDELON et les communes de Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom et Yutz, tel que proposé ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

- Délibération n° 028 du 25 octobre 2011 Résultat de la commission d'appel d'offres des 5 et 11 octobre 2011 pour les prestations de service en vue du transport et du traitement des ordures ménagères et du tri et conditionnement des déchets valorisables sur l'ensemble du territoire du SYDELON (5 lots).

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, à l'unanimité,

ENTERINE les choix de la commission d'appel d'offres ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

- Délibération n° 029 du 25 octobre 2011 Délégations au Président.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

DELEGUE au Président les actes prévus dans la délibération n° 2011-015 du 28 février 2011.

- Délibération n° 030 du 28 novembre 2011 Débat d'orientation budgétaire 2012.

M. PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, présente les éléments ci-après pour débiter le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2012 :

Compte tenu des difficultés administrative et juridique liées entre autres à la procédure de consultation du marché lot 1 concernant le traitement des ordures ménagères et commerciales, traitement des objets encombrants et des déchets de voirie sur le territoire du SYDELON et gestion et exploitation du centre de transit de Manom, ce budget sera proposé en grande masse et fera l'objet de Décisions Modificatives qui permettront les réajustements en fonction des besoins.

De même, l'assistant à maîtrise d'ouvrage n'ayant pu être missionné sur l'année 2011, les crédits nécessaires feront l'objet d'une nouvelle inscription budgétaire sur l'exercice 2012, y compris les frais d'annonces. Pour mémoire, sa mission consistera à rédiger un cahier des charges adapté aux besoins du territoire en vue du lancement d'une étude globale portant sur les modalités de traitement et de transport des déchets ménagers et assimilés.

Ce cahier des charges sera en adéquation avec la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement qui prévoit comme objectifs en matière de traitement :

- D'augmenter le recyclage matière et organique : 35 % en 2012 et 45% en 2015 pour les déchets ménagers et assimilés, 75% dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets banals des entreprises.
- Limiter les quantités incinérées ou stockées : diminution de 15 % à l'horizon 2012.

Les frais liés à l'étude globale portant sur les modalités de traitement et de transport des déchets ménagers et assimilés, feront l'objet d'une inscription en conformité avec les préconisations de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Dans un souci de répondre au mieux aux attentes des membres du SYDELON, et leur assurer un interlocuteur exclusif, des crédits nécessaires à l'emploi d'un agent de catégorie C seront inscrits au budget primitif. Il est prévu de recruter un Directeur Général des Services éventuellement courant 2012. L'emploi accessoire relatif à cette fonction sera supprimé le cas échéant. En attendant, le SYDELON continuera à être géré administrativement et techniquement par cinq emplois accessoires ainsi qu'une mutualisation des services avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. L'ensemble de ces dépenses sera inscrit au budget 2012.

Les recettes du SYDELON se composent des cotisations des membres, des appels à contribution pour le paiement des factures, de la reprise des matériaux de recyclage.

Ces éléments ont convenu aux élus présents.

- Délibération n° 031 du 28 novembre 2011 Décision modificative n° 1.

VOTE la décision modificative n° 1 du budget primitif telle que définie ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-50 000,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	650 000,00
TOTAL		600 000,00
RECETTES		
Chapitre 74	Dotations et participations	600 000,00
TOTAL		600 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	- 50 000,00
TOTAL		- 50 000,00
RECETTES		
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	- 50 000,00
TOTAL		- 50 000,00

- Délibération n° 032 du 12 décembre 2011 Reprise des délégations au Président.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

REPREND les délégations accordées au Président.

- Délibération n° 033 du 12 décembre 2011 Commission d'appel d'offres : Déclaration sans suite de l'appel d'offres ouvert relatif au lot 1 : Traitement des ordures ménagères et commerciales, traitement des objets encombrants et des déchets de voirie sur le territoire du SYDELON et gestion et exploitation du centre de transit de Manom.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

ENTERINE le choix de la commission d'appel d'offres ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

- Délibération n° 034 du 12 décembre 2011 Budget primitif 2012

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2012 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2012 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	6 933 535 €
- la section d'investissement à	58 000 €

- Délibération n° 035 du 12 décembre 2011 Appel à cotisation des membres – 2012.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation des membres du SYDELON à 2 euros par habitant pour l'année 2012 ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation.

Les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2012.

- Délibération n° 036 du 12 décembre 2011 Indemnité de conseil allouée au comptable du SYDELON.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, à l'unanimité,

DEMANDE le concours du Trésorier Principal du SYDELON, Mme Patricia GEYER, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux maximum de 100% par an ;

PRECISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

VOTE les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

- Délibération n° 037 du 12 décembre 2011 Délégations au Président.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe TARILLON, Président, le comité syndical, à l'unanimité,

DELEGUE au Président les actes prévus dans la délibération n° 2011-015 du 28 février 2011.

II) DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- Décision n° 001 du 7 mars 2011 Droits d'usage et maintenance des licences CIVITAS.

Article 1^{er} : Est accepté l'avenant complémentaire lié au contrat d'extension de licence d'utilisation des progiciels CIVITAS de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre de la mutualisation des moyens informatiques avec le SYDELON, pour les progiciels des Ressources humaines et Finances.

Article 2 : Est accepté l'avenant complémentaire lié au contrat de maintenance des progiciels CIVITAS de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre de la mutualisation des moyens informatiques avec le SYDELON, pour les progiciels des Ressources humaines et Finances.

Les crédits sont inscrits au budget.

- Décision n° 002 du 3 mai 2011 Contrat d'assistance et conseils en assurance Riskassistance.

Article 1^{er} : Est accepté le contrat d'assistance et de conseils en assurances proposé par la société Riskassistance et conclu jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2 : La société Riskassistance sera rémunérée 1 250 € hors taxe (mille deux cent cinquante euros hors taxe) par an au titre de cette mission.

Les crédits sont inscrits au budget.

- Décision n° 003 du 10 mai 2011 Avenants n° 1 et n° 2 contrat traitement, collecte et transport des déchets CAVF.

Article 1^{er} : Est accepté l'avenant n° 2 au contrat pour le traitement des ordures ménagères et commerciales, des objets encombrants et des déchets de voiries de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. (Lot 2).

Article 2 : Est accepté l'avenant n° 1 au contrat pour le tri et le conditionnement des emballages ménagers et des journaux magazines de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (Lot 3).

Article 3 : Est accepté l'avenant n° 1 au contrat pour la collecte et le transport du verre en apport volontaire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (Lot 4).

Les crédits sont inscrits au budget.

- Décision n° 004 du 10 mai 2011 Avenants n° 1 et n° 2 contrat traitement, collecte et transport des déchets des communes de Thionville et Terville.

Article 1^{er} : Est accepté l'avenant au contrat pour le transport et le traitement des ordures ménagères des communes de Thionville et Terville. (Lot 1).

Article 2 : Est accepté l'avenant au contrat pour la valorisation des déchets ménagers des communes de Thionville et de Terville (Lot 2).

Article 3 : Est accepté l'avenant au contrat pour la collecte et le transport du verre en apport volontaire des communes de Thionville et de Terville.

Les crédits sont inscrits au budget.

- Décision n° 005 du 10 mai 2011 Avenant au contrat pour le transport et le traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Article 1^{er} : Est accepté l'avenant au contrat pour le transport et le traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Les crédits sont inscrits au budget.

- Décision n° 006 du 10 mai 2011 Contrats de traitement des déchets verts par compostage en cours avec les structures membres.

Article 1^{er} : Est accepté l'avenant au contrat pour le traitement des déchets verts par compostage de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Les crédits sont inscrits au budget.

- Décision n° 007 du 17 juin 2011 Contrat d'assurance responsabilité civile proposé par la compagnie SMACL.

Article 1^{er} : Est accepté le contrat d'assurance responsabilité civile proposé par la compagnie SMACL conclu jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2 : La cotisation pour l'année 2011 s'élève à 384,12 € TTC (Trois cent quatre-vingt-quatre euros et douze centimes toutes taxes comprises).

Les crédits sont inscrits au budget.

- Décision n° 008 du 17 juin 2011 Contrat d'assurance protection juridique proposé par la compagnie SMACL.

Article 1^{er} : Est accepté le contrat d'assurance protection juridique proposé par la compagnie SMACL conclu jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2 : La cotisation pour l'année 2011 s'élève à 637,70 € TTC (Six cent trente-sept euros et soixante-dix centimes toutes taxes comprises).

Les crédits sont inscrits au budget.

- Décision n° 009 du 17 juin 2011 Contrat d'assurance protection mutuelle des élus locaux, des fonctionnaires et des agents publics non titulaires proposé par la compagnie SMACL.

Article 1^{er} : Est accepté le contrat d'assurance protection mutuelle des élus locaux, des fonctionnaires et des agents publics non titulaires proposé par la compagnie SMACL conclu jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2 : La cotisation pour l'année 2011 s'élève à 295,09 € TTC (Deux cent quatre-vingt-quinze euros et neuf centimes toutes taxes comprises).

Les crédits sont inscrits au budget.

- Décision n° 010 du 17 juin 2011 Contrat d'assurance auto-missions pour ses collaborateurs et élus proposé par la compagnie SMACL.

Article 1^{er} : Est accepté le contrat d'assurance auto-missions pour ses collaborateurs et élus proposé par la compagnie COVEA Fleet présentée par le courtier HUBSCH Conseils et fils.

Article 2 : La cotisation pour l'année 2011 s'élève à 970 € TTC (Neuf cent soixante-dix euros toutes taxes comprises).

Les crédits sont inscrits au budget.

- Décision n° 011 du 9 décembre 2011 Paiement des honoraires de Maître Fabrice GARTNER pour défendre les intérêts du SYDELON dans le cadre d'un référé précontractuel déposé par la société SITA LORRAINE.

Article 1^{er} : Est acceptée la note d'honoraires de Maître Fabrice GARTNER pour la défense des intérêts du SYDELON dans le cadre d'un référé précontractuel déposé par la société SITA LORRAINE contre la procédure d'appel d'offres ouvert lot n° 1 relatif au traitement des ordures ménagères et commerciales, traitement des objets encombrants et des déchets de voirie sur le territoire du SYDELON et gestion et exploitation du centre de transit de Manom.

Article 2 : Le montant des honoraires à payer s'élève à 4 305,60 €TTC (Quatre mille trois cent cinq euros et soixante centimes toutes taxes comprises).

Les crédits sont inscrits au budget.

III) ARRÊTÉS

▪ Arrêté du 7 mars 2011

Délégation de signature à M. Jean-Philippe SIEBERT.

Article 1^{er} : Monsieur Philippe TARILLON, Président du SYDELON, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à M. Jean-Philippe SIEBERT, attaché principal exerçant les fonctions de Directeur Général des Services, pour :

- La signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses du SYDELON jusqu'à 1 500 € hors taxes maximum ;
- La publication et la notification des délibérations du Comité syndical, des décisions du Bureau et du Président, ainsi que pour l'ensemble des arrêtés ;
- La certification des copies conformes à l'original ;
- La signature des courriers et actes administratifs de gestion courante du SYDELON ne portant pas décision ;
- La publication et la notification des documents relatifs aux marchés publics ;

à compter du 14 mars 2011.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ Arrêté du 7 mars 2011

Délégation de signature à Mme Marylène CIONI.

Article 1^{er} : Monsieur Philippe TARILLON, Président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Marylène CIONI, Ingénieure principale exerçant les fonctions d'ingénieur en environnement, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe SIEBERT, pour :

- La signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses du SYDELON jusqu'à 1 500 € hors taxes maximum ;
- La publication et la notification des délibérations du Comité syndical, des décisions du Bureau et du Président, ainsi que pour l'ensemble des arrêtés ;
- La certification des copies conformes à l'original ;
- La signature des courriers et actes administratifs de gestion courante du SYDELON ne portant pas décision ;
- La publication et la notification des documents relatifs aux marchés publics ;

à compter du 14 mars 2011.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressée ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ Arrêté du 7 mars 2011

Délégation de fonctions du Président à
M. Michel PAQUET.

Article 1^{er} : Monsieur Michel PAQUET, 1^{er} Vice-président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour traiter les affaires relatives au traitement des déchets ménagers.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ Arrêté du 7 mars 2011

Délégation de fonctions du Président à
M. Jean-Paul TINNES.

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Paul TINNES, 2^{ème} Vice-président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour traiter les affaires relatives au tri des déchets ménagers.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ Arrêté du 7 mars 2011

Délégation de fonctions du Président à
M. Dominique MELI.

Article 1^{er} : Monsieur Dominique MELI, 3^{ème} Vice-président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour traiter les affaires relatives au transport des déchets ménagers.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ Arrêté du 7 mars 2011

Délégation de fonctions du Président à
M. Daniel PERLATI.

Article 1^{er} : Monsieur Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour traiter :

- les affaires relatives au personnel du SYDELON ;
- les affaires relatives aux finances du SYDELON.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-président, à l'effet de signer les documents concernant :

- les finances : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs, ainsi que tous documents administratifs relatifs au service chargé des finances et de la comptabilité.
- les affaires relatives au personnel : tous les actes administratifs relatifs à la gestion du personnel intercommunal, ainsi que les documents et courriers consignés à l'article 1^{er} dans ce domaine.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec le Président.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ Arrêté du 19 mai 2011

Délégation de fonctions du Président à
M. Michel PAQUET.

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 7 mars 2011 est complété par : Monsieur Michel PAQUET, 1^{er} Vice-président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour traiter les affaires relatives au traitement des déchets ménagers, « à compter du 1^{er} février 2011 ».

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ Arrêté du 19 mai 2011

Délégation de fonctions du Président à
M. Daniel PERLATI.

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 7 mars 2011 est complété par : Monsieur Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour traiter :

les affaires relatives au personnel du SYDELON ;

les affaires relatives aux finances du SYDELON « à compter du 1^{er} février 2011 »...

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-président, à l'effet de signer les documents concernant :

- les finances : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs, ainsi que tous documents administratifs relatifs au service chargé des finances et de la comptabilité.
- les affaires relatives au personnel : tous les actes administratifs relatifs à la gestion du personnel intercommunal, ainsi que les documents et courriers consignés à l'article 1er dans ce domaine.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec le Président

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ Arrêté du 19 mai 2011

Délégation de fonctions du Président à
M. Dominique MELI.

Article 1^{er} : Monsieur Dominique MELI, 3^{ème} Vice-président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour traiter les affaires relatives au transport des déchets ménagers.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.

▪ Arrêté du 19 mai 2011

Délégation de fonctions du Président à
M. Jean-Paul TINNES

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 7 mars 2011 est complété par : Monsieur Jean-Paul TINNES, 2^{ème} Vice-président, reçoit délégation de fonctions du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité et concurremment avec lui, pour traiter les affaires relatives au traitement des déchets ménagers, « à compter du 1^{er} février 2011 ».

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;
- Transmis au comptable du SYDELON ;
- Publié.